Malgré le départ tant attendu de Fenech, la Miviludes sévit toujours

A faire suivre largement

Nous avons été nombreux à nous réjouir de la démission de Georges Fenech, président de la Miviludes, qui a été élu député UMP du Rhône, malgré ses multiples démêles avec la justice et quelques jours après sa condamnation par la 17^e Chambre du tribunal correctionnel de Paris. Sans doute avons-nous crié victoire trop tôt car le nouveau gouvernement, qui clame haut et fort son amour pour la liberté mais emprunte les méthodes totalitaires et décriées de l'ancien, a remplacé Fenech par un autre magistrat, Hervé Machi, à compter du 1^{er} septembre, selon un arrêté publié vendredi dans le *Journal officiel*. □

Hervé Machi, 38 ans, a repoussée à l'automne prochain le rapport de la Miviludes, consacré à l'emprise des sectes sur les personnes âgées car, à ses yeux, ces personnes sont des « cibles privilégiées » en raison de leurs ressources financières et de leur vulnérabilité, due à l'âge et l'isolement. Sans pouvoir chiffrer le phénomène, la Mission identifie plusieurs dangers, notamment un risque d'infiltration des établissements spécialisés, via les organismes de formation du personnel ou d'associations proposant leurs services aux résidents.

Hervé Machi signale que « des proches nous alertent lorsque des mouvements qui se disent "spirituels", par exemple, bénéficient des largesses testamentaires de leur parent âgé, voire de la totalité de ses biens ». Il est certain qu'il doit exister dans ce domaine pas mal de « magouilles », mais pas toujours dans le même sens : certains enfants qui attendent avec impatience leur « héritage » sont souvent furieux de le voir leur échapper, même en partie, et heureux de trouver une oreille complaisante pour les approuver.

Cependant, c'est surtout dans le cadre de la santé que la Mission appelle à la vigilance, comme l'explique Hervé Machi au journal *La Croix*, évoquant par exemple les discours des « pseudo-guérisseurs » susceptibles de séduire des personnes fragilisées. Selon la Miviludes, la « menace sectaire » concerne ceux qui sont en état de « faiblesse » - ce qui leur permettrait de se faire manipuler - comme ceux qui viennent de perdre un être proche, ceux qui sont malades, handicapés, récemment divorcés, ceux qui ont des problèmes familiaux, tous les enfants, adolescents ou étudiants, et même les femmes enceintes, sans doute incapables de réfléchir à cause d'un état pourtant parfaitement normal. Toute la population de la planète est susceptible d'être « influencée sectairement » selon les critères fixés par la Miviludes elle-même.

C'est sans doute pour cette raison que mandaté par le ministère de

l'Intérieur ce « chasseur de sectes » a alerté la mairie de Saintes, alors que se déroulait la 14^e université de l'Environnement et de la Santé, à cause de la présence d'un invité : Jean-Jacques Crèvecœur. Ce dernier est dans le collimateur car il a osé soutenir les travaux du Dr Hamer. « Ce pseudo-guérisseur allemand a encouragé des patients, notamment atteints de cancer, à cesser leurs traitements médicaux » indiquait dans son courrier en 2008, Jean-Pierre Brard, vice-président du groupe d'études sur les sectes à l'Assemblée nationale. En vérité, le Dr Geerd Hamer n'est pas un « pseudo-guérisseur » mais un authentique médecin cancérologue et, aux États-Unis, la « Heal Breast Cancer Fondation » (fondation pour la guérison du cancer du sein) applique à la lettre les découvertes faites il y a 25 ans par le Dr Hamer. Non seulement ils obtiennent des résultats spectaculaires, mais ils n'ont jamais été traités de secte.

Quant à Monsieur Brard, ignore-t-il comme ses comparses les quelque 150 000 décès annuels qui se produisent dans les centres spécialisés ? Sait-il que nombre de gens qui se réfugient dans les médecines alternatives le font en fin de parcours, lorsqu'ils prennent conscience de l'incapacité de la médecine classique de les guérir ? A-t-il jamais accusé un seul médecin conventionnel d'avoir appliqué des protocoles qui coûtent des fortunes pour les contribuables, génèrent des souffrances terribles pour les malades, et d'après les plus récentes découvertes, non seulement ne guérissent pas le cancer mais condamnent les malades à mourir plus rapidement ?

Heureusement, personne n'a tenu compte de cette alerte et Jean-Jacques Crèvecœur a pu faire ses conférences dans une salle bondée, où le malade était invité à prendre lui-même soin de sa santé, ce qui devrait être applaudi par notre chère Sécurité Sociale.

La mairie avait également été prévenue que d'autres conférenciers faisaient la promotion de « méthodes non éprouvées » et ne « bénéficiaient d'aucune reconnaissance légale », ce qui pouvait conduire les malades à « des comportements d'adhésion irréductible entrainant une interruption de leur traitement ou celui de leur enfant, ce qui entraine une perte de chance juridiquement répréhensible. Le risque est caractérisé notamment par une déstabilisation mentale, des coûts de prestations démesurés, des ruptures familiales et des atteintes à l'intégrité physique des adeptes de ce type de discours. »

Puisqu'il est ici question de légalité, en quoi un changement de traitement désiré par le patient est-il illégal, et ces « prestations démesurées » coûtent-elles un centime à l'État puisqu'elles ne sont pas remboursées ? Quant à « l'intégrité physique » des patients, toutes les victimes, reconnues ou non des vaccins ou des médicaments autorisés, tels le Gardasil, l'Hépatite B, le Vioxx, le Médiator, et des centaines d'autres pourraient en dire long sur le sujet.

Il est ainsi facile de constater que tous ces beaux donneurs de leçons, de gauche comme de droite, sont totalement ignorants dans le domaine de la santé et parfaitement désinformés par les laboratoires pharmaceutiques.

En ce qui concerne ces accusateurs protégés par notre « démocratie », je profite de l'occasion pour signaler que dans sa lettre d'information de mai/septembre 2011, le président de la Miviludes se vantait d'avoir reçu Konstantin Bendas, vice président de l'Union des chrétiens évangéliques de Russie, pour lui présenter le modèle français de lutte contre les sectes. Il affirmait : « L'entretien qui s'est déroulé dans des conditions très cordiales a permis de préciser les approches russe et française de la question. Mgr Bendas a exprimé le souhait d'inviter le président de la Miviludes en Russie, notamment pour expliquer à la Douma l'organisation, les missions et le fonctionnement de la Miviludes, ainsi que le dispositif législatif français en la matière. M. Fenech a répondu qu'il accepterait volontiers une invitation à se rendre à Moscou. »

Bien sûr, personne n'a pu vérifier auprès de l'évêque l'exactitude de ces affirmations, mais la vérité est bien différente.

Le Centre Slave pour la Loi et la Justice a publié les propos de l'évêque Konstantin Bendas, à son retour de France, après sa rencontre avec Georges Fenech qui a eu droit à quelques articles dans la presse russe, à cause de ses amitiés avec Alexander Dvorkin, qui se bat dans son pays contre tous les concurrents de l'Eglise orthodoxe moscovite, tous taxés de « sectes ».

Le service de presse ROSKHVE du 18 Juin 2012, a titré sa publication : « Les antisectes créent le mythe qu'ils veulent combattre avec l'argent de l'État ». L'article (traduit par le CICNS) est édifiant :

« La rencontre avec le président de la Miviludes m'a laissé des sentiments plus qu'ambigus. En plus de moi et M. Fenech, son premier adjoint, le représentant du Ministère des Affaires Étrangères qui avait organisé ma visite, ainsi que la traductrice mise à notre disposition étaient présents à cette réunion. [...] J'ai d'abord été stupéfié par le niveau de paranoïa et de protection du cabinet de M. Fenech. Le bâtiment de la Miviludes n'affichait aucune plaque indicative mais était muni d'un nombre impressionnant de caméras de surveillance. Nous avons été accueillis par des officiers de la gendarmerie équipés de gilets pare-balles et d'armes automatiques. Partout, à l'intérieur du bâtiment, des caméras de surveillance étaient installées, y compris dans le petit ascenseur, et un gendarme nous a escortés jusqu'au bureau du président. Le bureau de M. Fenech est meublé d'une façon très coûteuse, même en comparaison des bureaux des autres hauts fonctionnaires que j'ai rencontrés, par exemple du ministre de l'Éducation Nationale, du responsable d'un département du ministère de la Défense, ou du ministre de l'Intérieur. [...] J'ai sincèrement essayé de comprendre cette menace contre laquelle il a fallu mettre en place de tels moyens de protection et investir de telles sommes. Hélas, pendant notre conversation d'une heure et demie, je n'ai pas obtenu de réponse claire. Des formules fabriquées et sans fondement constitutionnel comme "menace sectaire" ou "dérives sectaires" ont été utilisées. À ma question directe de savoir ce que cela signifie vraiment, je n'ai pas reçu de réponse. [...] À mon avis, ces gens ont inventé une menace horrible et pour pouvoir lutter contre elle, ils reçoivent des sommes d'argent très importantes. Avec l'argent de l'État, celui des contribuables, la Miviludes cherche un chat noir dans une chambre noire, où il ne se trouve même pas. Fenech met à son crédit sa propre influence sur les structures et organisations antisectes dans d'autres pays, y compris en Russie. »

Enfin, après ce démenti cinglant, l'évêque Konstantin Bendas a conclu : « Lorsque cette rencontre a pris fin et que nous sommes sortis dans la rue, j'ai entendu le soupir de soulagement de la traductrice qui m'accompagnait. Je lui ai demandé ses impressions et cette personne laïque, sans lien avec le domaine religieux, m'a dit : "Je n'ai jamais fait partie d'une secte, mais si elles existent, alors elles doivent vraiment ressembler à la Miviludes!" »

Après ce commentaire, aussi lapidaire que celui des membres du Congrès américain qui s'étonnaient et s'inquiétaient il y a quelque temps de voir le pays qui se dit « le pays des droits de l'homme et de la liberté », et surtout de la liberté d'expression, se doter d'organismes qui ressemblent à des milices autoritaires et qui ramènent la France à l'époque de l'inquisition et de la « chasse aux sorcières », nos gouvernants devraient se débarrasser au plus vite de ces individus qui affirment n'importent quoi sans la moindre preuve (n'oublions pas l'affirmation du sieur Fenech que 60 000 enfants étaient en danger en France alors que la Justice en a trouvé au maximum 8) et déconsidèrent la France, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays.

Lorsque de véritables sectes agissent dans l'illégalité, c'est à la Justice de les condamner et non à des paranoïaques qui voient des sectes partout, comme le sénateur McCarthy qui voyaient des communistes partout et a organisé une « chasse aux sorcières » qui a beaucoup nui à ses compatriotes.

Sylvie Simon